

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2023

Le vingt-cinq octobre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence d'Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

Etaient présents :

Mmes Elisabeth GROZELLIER, Marlène JANIAUT, Valérie LEBERRE, Aurélie PEREIRA, Mrs Didier BUCHAILLE, Sébastien CURTIL, , Jean-Pierre LAFARGE, Michel MOROT, Matthieu VION.

Absents excusés : Yvon ELOY (pouvoir à Didier BUCHAILLE), Francis GRICOURT (pouvoir à Sébastien CURTIL), Didier PATERNOSTER, (pouvoir à Elisabeth GROZELLIER), Anna QUANDALLE (pouvoir à Jean-Pierre LAFARGE).

Absente : Sandrine TALMARD

Le quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marlène JANIAUT sur proposition du Conseil.

1. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2023

Le procès-verbal du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Fonds de concours en fonctionnement

Les dossiers de demande de fonds de concours en fonctionnement doivent être transmis à la Communauté de Communes au plus tard le 31 octobre 2023. La CCMT délibérera à son tour lorsque l'ensemble des Communes auront transmis leurs demandes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°106 en date du 18 novembre 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois,

Vu les Statuts de la Communauté Mâconnais-Tournugeois et notamment les dispositions incluant la Commune d'Uchizy, comme l'une de ses communes membres,

Conformément au règlement, la Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal.

La Commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer au frais de fonctionnement des fluides (chauffage et d'électricité) à hauteur de 25 981,00€.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément à l'état récapitulatif des dépenses annexé.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois en vue de participer au frais de fonctionnement des fluides (chauffage et d'électricité) à hauteur de 25 981,00€

Autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

3. Rapport CLECT 2023

Rapport du 22 septembre 2023 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés), toutes les communes membres de la CCMT participent aux délibérations.

Le rapport de la CLECT a pu être consulté par tous les conseillers.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil approuve à l'unanimité ce rapport

4. Avenants pour divers lots Gîte

Dans le cadre du marché du gîte, il y a lieu de prendre en compte les modifications apportées au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour certains lots, selon devis, à savoir :

Entreprise SAS ZACCAGNINO FILS - Lot n° 1 Démolitions, Gros-Œuvre, Façades

Travaux en + value : modifications d'ouverture	1 810,00 € HT
Soit total avenant n° 3 :	+ 1 810,00 € HT

Montant marché initial :	93 391,91 € HT	
Montant avenant n° 1 :	4 888,35 € HT	
Montant avenant n° 3 :	1 810,00 € HT	
Montant total avenant :	6 698,35 € HT	(+ 7,17 %)
Nouveau montant marché, lot n° 1 :	100 090,26 € HT	

Remarque : l'avenant n°2 correspond à une modification du planning d'exécution.

Entreprise Hervé BOUVARD - Lot n° 5 Plâtrerie, Faux plafonds, peintures

Travaux en + value : Isolation acoustique plafond	1 548,87 € HT
Soit total avenant n°2 :	+ 1 548,87 € HT

Montant marché initial :	78 820,78 € HT	
Montant avenant n° 2 :	1 548,87 € HT	(+ 1,96 %)
Nouveau montant marché, lot n° 5 :	80 369,65 € HT	

Remarque : l'avenant n°1 correspond à une modification du planning d'exécution.

Le conseil ouï l'exposé
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'avenant n° 3 pour les lots 1 et l'avenant n°2 pour le lot 5

5. Questions diverses

- Un agent immobilier souhaite diffuser un article sur le Chizerot sur les viagers. L'ensemble du conseil est contre.
- Transition énergétique : définir zone pour implanter des systèmes d'économie d'énergie

**Secrétaire de séance,
Marlène JANIAUT**

**Le Maire,
Arnaud MAIRE DU POSET**